

Genève, le 11 octobre 2021

Résolution de l'AG des accompagnatrices et accompagnateurs de musique des écoles affiliées à la CEGM du lundi 11 octobre 2021

Sur invitation du SIT, le personnel s'est réuni en visioconférence et a discuté des conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs de musique.

L'assemblée constate

que le statut et les conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs sont précaires, que les conditions de travail ont été encore plus fragilisées en période de crise sanitaire avec des manques à gagner importants.

L'assemblée décide à l'unanimité de donner mandat au SIT

- de poursuivre à l'amélioration du statut et des conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs de musique et à cet effet de continuer à se réunir dans un groupe de travail,
- de s'adresser aux directions des écoles affiliées à la CEGM employant des accompagnatrices et accompagnateurs de musique pour leur faire part des demandes du personnel relatives à l'organisation du travail n'impliquant pas de modification de la CCT,
- de saisir la commission paritaire afin de demander des modifications à la CCT concernant les accompagnatrices et accompagnateurs de musique,
- de tenir informé-e-s les collègues accompagnatrices et accompagnateurs de musique régulièrement, et de sensibiliser les professeur-e-s par une lettre d'information,
- d'organiser une prochaine assemblée des accompagnatrices et accompagnateurs au printemps 2022.